

Qui ? Quand ? Quoi ?

Le bulletin périodique de la Commune de Limersheim.

Numéro 042 – mai 2024

Edito du Maire

Chers Amis,

Comme tous les ans, le début d'année est marqué par l'élaboration et le vote du budget par le Conseil Municipal. C'est l'acte politique majeur au service du programme pour lequel vous nous avez donné votre confiance. 2024 est à nouveau une année placée sous le sceau de la prudence du fait du prix de l'énergie encore élevé. En effet, même si les tarifs du gaz ont baissé, ils restent encore à des niveaux importants. Il en est de même avec les tarifs de l'électricité. Grâce aux investissements engagés ces dernières années dans les économies d'énergie, nous avons réussi à contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement. Cette gestion saine et rigoureuse nous permet de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Nous sommes heureux de vous présenter le bulletin municipal de printemps, où vous pourrez découvrir toutes les informations importantes et les événements à venir, à savoir :

- ⇒ La journée plantation du 25 mai, nous espérons vous y voir nombreux pour nous aider à embellir notre belle commune,
- ⇒ La traditionnelle fête des voisins le 31 mai, n'oubliez pas de vous inscrire,
- ⇒ Les élections européennes le 9 juin, le vote est un acte citoyen et un droit,
- ⇒ La fête de l'école le 21 juin, un moment de rencontre et de convivialité,
- ⇒ Le concert de la chorale Sainte Cécile le 22 juin, dans le cadre de la fête de la musique.

Malgré la crise sanitaire et la guerre en Ukraine, nous poursuivons notre action municipale pour mener à bien nos projets déjà initiés ou ceux à venir pour le bien de notre village. Nous comptons sur votre soutien et restons pleinement à votre écoute. Ensemble, continuons à faire vivre et à embellir notre commune, dans un esprit de solidarité et de partage

Pour terminer cet édito, je vous souhaite un beau printemps pour aller vers un bel été.

Avec tout mon dévouement,

Votre Maire, Stéphane SCHAAL

Elections Européennes



Les élections européennes se tiendront

le 9 juin 2024.

De 8h00 à 18h00

Salle des Cérémonies (*place de l'Eglise*)

À l'issue de ces élections, 81 députés seront élus en France.

Déclaration des revenus de 2023



La date limite de dépôt des déclarations de revenus 2023 (version papier) est fixée au **21 mai 2024 à minuit**, quel que soit le lieu de résidence (y compris pour les résidents français à l'étranger), le cachet de La Poste faisant foi.

Si vous déclarez en ligne, vous bénéficiez d'un délai supplémentaire, La date limite est fixée au :

6 juin 2024 à 23h59.



Déclaration de biens immobiliers : quelles sont les modalités en 2024 ?

Depuis l'année dernière, si vous êtes propriétaire, vous devez indiquer à l'administration fiscale, pour chacun des locaux que vous possédez, à quel titre vous l'occupez (habitation principale ou secondaire) et l'identité des occupants si vous n'habitez pas vous-même dans le logement. Si vous avez effectué cette déclaration d'occupation en 2023, vous ne devez en faire une nouvelle qu'en cas de changement de situation.

Vous pouvez indiquer à l'administration fiscale, à tout moment de l'année, un changement de situation concernant un bien immobilier dont vous êtes propriétaire. Par exemple :

- un changement de locataire ;
- un bien devenu inoccupé ;
- un logement qui n'est plus votre résidence principale ;
- L'achat d'un nouveau bien.

Afin de rappeler aux propriétaires l'obligation de déclarer tout changement, un questionnaire a été mis en place à la fin du parcours de déclaration des revenus en ligne ; vous devez obligatoirement y répondre avant de signer votre déclaration.

Lorsque vous êtes propriétaire, vous devez y indiquer si un changement d'occupation a eu lieu au sein d'un de vos biens immobiliers. Si c'est le cas, et si vous n'avez pas encore déclaré le changement en question, vous êtes automatiquement dirigé vers le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » après la signature de votre déclaration des revenus. Ce service est par ailleurs accessible directement depuis votre espace personnel sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

En revanche, si vous avez effectué une déclaration d'occupation en 2023 et qu'aucun changement de situation ne s'est produit depuis, vous n'avez pas à en faire une nouvelle.

Rappel:

La déclaration d'occupation permet à l'administration fiscale de vérifier les biens immobiliers pour lesquels les propriétaires doivent s'acquitter de :

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- la taxe d'habitation sur les logements vacants ;
- Ou la taxe sur les logements vacants.

Quelle est la date limite pour déclarer un changement ?

Si un changement de situation est intervenu entre le 2 janvier 2023 et le 1^{er} janvier 2024 au sein d'un de vos biens immobiliers, vous devez le déclarer **avant le 1^{er} juillet 2024**.

En cas de difficultés pour utiliser les outils numériques, vous pouvez désormais remplir un formulaire papier. L'administration fiscale vient de mettre en place un formulaire intitulé « déclaration d'occupation des locaux par le propriétaire », accompagné d'une note explicative pour vous aider à effectuer cette démarche.

Si vous avez malgré tout besoin d'assistance pour remplir votre déclaration, vous pouvez contacter le 08 09 401 401 (numéro non surtaxé), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00. Vous pouvez également bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans un service des impôts ou un espace France services.



Comptes Administratif et de Gestion 2023, Budget 2024, Fiscalité 2024, ...

Comme chaque année, le mois d'avril a été consacré au bilan financier de l'année passée et la validation du budget de la nouvelle année.

Aussi, cette année, le Conseil Municipal, réuni en séance le 8 avril 2024, a approuvé les comptes de gestion et administratif de l'exercice 2023.

Les comptes de gestion et administratif laissent apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 187 723,52 € et un excédent d'investissement de 207 672,991 € soit un **excédent global de 395 396,51 €.**

Le Conseil Municipal a également validé le budget primitif de la Commune s'élevant à **945 257,68 €** réparti de la manière suivante :

Section de fonctionnement : 568 542,52 €
Section d'investissement : 376 715,16 €

Concernant la fiscalité, considérant l'augmentation des bases fiscales par les services de la DGFIP (*Direction Générale des Finances Public*), le Conseil Municipal a décidé une nouvelle fois, à l'unanimité, de **ne pas augmenter les impôts communaux** cette année. En effet, le contribuable subira déjà une augmentation des impôts du fait de l'augmentation des bases.

Il est rappelé que les documents budgétaires sont consultables en mairie et une note récapitulative est disponible sur le site internet de la Commune.



Paroisse St Denis de LIMERSHEIM

Les membres du conseil de fabrique sollicitent l'ensemble des habitants de LIMERSHEIM pour soutenir financièrement les deux nouveaux projets en collaboration avec la commune :

- ⇒ nettoyage approfondi de l'orgue suivi d'un accord général par l'entreprise MUHLHEISEN
- ⇒ La rénovation des deux grands tableaux SORG appartenant à la paroisse.

Les membres du conseil de fabrique passeront à domicile entre le **20 mai et le 2 juin 2024.**

Soyez d'avance remercié pour votre générosité.

Les dons sont déductibles des impôts sur le revenu à hauteur de 75 %.

Une attestation sera établie.

Claire VOLCK





Rénovation : Changer de chauffage

Hausse des prix de l'énergie, inconfort, panne... Vous souhaitez changer votre chaudière ou vos radiateurs et vous ne savez pas quoi installer à la place ?

En effet, en fonction de votre installation existante, de vos usages et des besoins en énergie de votre maison, toutes les solutions ne sont pas adaptées et il n'est pas évident de savoir vers quoi s'orienter. De plus, ces dernières années, les équipements de chauffage ont évolué et les technologies faisant appel à des énergies renouvelables sont de plus en plus installées.

Pour se renseigner sur les différents systèmes et sur la maîtrise des consommations d'énergie, les habitants de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein peuvent se tourner vers le service public de conseils gratuit et indépendant **France Rénov'** local.

Avant d'engager des travaux, prenez contact avec la conseillère à Erstein pour poser vos questions et bénéficier d'informations précises sur la rénovation énergétique. Vous ferez ensuite un choix éclairé en toute sérénité !

La conseillère peut également vous renseigner sur les différents dispositifs d'aides auxquelles vous pourriez avoir droit pour ces travaux, estimer les montants et vous orienter dans les démarches.

Prise de rendez-vous en ligne via la plateforme : <https://france-renov-rdv.cc-erstein.fr/>

Contact par téléphone : Sarah JACCOMARD au **03 88 59 86 27**

Adresse : 2 rue de la Savoie à Erstein. Sur rendez-vous.



Assistante Maternelle



Liste des Assistantes Maternelles

Angélique DRUPT
Emmanuelle GRAILLOT
MAM Le Voyage du Koala

14D, rue des Noyers
56, rue Circulaire
10 rue du Vin

07-67-31-23-96
06-22-38-28-76
levoyagedukoala@gmail.com



Ramassage de vieux papiers

Possibilité de déposer le papier dans la benne à partir du vendredi **28 juin** l'après-midi, jusqu'au dimanche **30 juin**, place de l'Eglise



Déchets ménagers — Tarification

La redevance incitative d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers et assimilés est due par l'ensemble des usagers du service.

Elle est réclamée à l'occupant du point de collecte, ou exceptionnellement au propriétaire, usufruitier, syndic ou bailleur correspondant.

La redevance est facturée semestriellement.

Elle se base notamment sur la situation et la dotation de l'utilisateur au premier jour de chaque mois, tout mois entamé étant comptabilisé en entier.

S'y ajoutent les levées supplémentaires* (**au delà de 26 levées / bac sur l'année civile**) selon le volume du bac en place :



⇒	60L	⇒	2€
⇒	80L	⇒	3€
⇒	120L	⇒	4€
⇒	180L	⇒	6€
⇒	240L	⇒	8€
⇒	770L	⇒	20€



Attention : le décompte des levées supplémentaires se fait au prorata de la présence du bac et de la présence de l'utilisateur à l'adresse concernée.

*Tarifs en vigueur au 1er janvier 2024



Nouveaux horaires Déchèterie d'Erstein

A partir du 1er mai, les horaires d'ouverture de la déchèterie d'Erstein changent.

DÉCHÈTERIE

Nouveaux horaires à compter du 1^{er} mai.

	matin	après-midi
lundi	fermé	fermé
mardi	fermé	13h-17h55
mercredi	9h-11h55	13h-17h55
jeudi	fermé	13h-17h55
vendredi	fermé	13h-17h55
samedi	9h-11h55	14h-16h55
dimanche	9h-11h55	fermé





Chorale Sainte Cécile

Avis aux amateurs de musique

La chorale Ste Cécile vous informe de leur concert de chants profanes qui aura lieu le **22 juin 2024 à 19h** dans l'église et sera suivi d'une petite restauration sur la place de l'église en toute convivialité.



Appel à bénévoles : et si vous venez désherber le cimetière ?

La charge de travail étant lourde, Quentin, ouvrier communal, apprécierait d'être soutenu dans l'entretien du cimetière. Tous les bénévoles sont les bienvenus. Merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie.



Urbanisme

Demandeur	Objet <i>A = Accordé / R = Refusé / T = Tacite</i>	Décision
GRAD Myriam	suppression d'une cheminée non conforme suppression de la tôle et création d'une porte de garage Dépose et repose de la toiture à l'identique Remplacement des tuiles à l'identique 47, rue Circulaire	A : 07/03/2024
APRAHAMIAN Adrien	Création d'une avancé couverte pour une porte d'entrée	A : 08/03/2024
PREVOST Patrick	Isolation extérieure sur les deux façades coté propriété. Cheminée Transformation fenêtre en porte Transformation porte de garage en baie vitrée Auvent sur porte d'entrée 70A , rue Circulaire	R : 12/03/2024
HENNES Michel	Installation de 8 panneaux photovoltaïques dont 4 panneaux à l'EST et 4 panneaux à l'OUEST 31A, rue Circulaire	A : 05/04/2024
ANTZ Antoine	Construction d'une maison individuelle rue du Vin	A : 14/03/2024
ZIMMERMANN Jonathan	Mise en place d'une pergola bioclimatique sur la terrasse existante 2, rue des Cerisiers	A : 30/04/2024

Le temps des Cerises approche

Nous vous rappelons que les deux cerisiers de la cour de la Mairie sont les cerisiers de tous les Limersheimois.

Nous vous invitons à venir en cueillir les fruits



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Purges du réseau d'eau potable

La prochaine campagne de purges du réseau d'eau potable s'effectuera du **29 mai au 3 avril 2024**.

Pendant cette période, une baisse de pression pourra être observée.

Cette durée peut varier en fonction de la qualité de l'eau rencontrée.



LE BISTROT DES BOIS

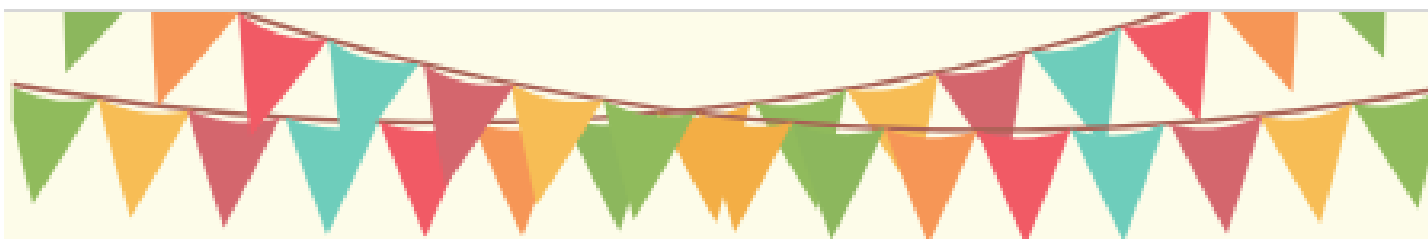
Fête ses 1 an

Et vous propose , membres (ou pas encore)
de venir passer un petit moment musical et
convivial tous ensemble

Le samedi 15 juin de 17h à 22h

Au bistrot et sur le parking





INVITATION

à la

FETE DE L'ECOLE

Vendredi 21 juin à partir de 17h30
dans la cour de l'école de Limersheim

Buvette et petite restauration sur place

Inscription obligatoire sur
<https://bit.ly/ecole-limersheim>



ou via le QR code ci-contre :

Vous êtes un ancien élève / parent d'élève(s) ?

Venez dire au revoir à Fabienne Grévilot à l'occasion de son départ à la retraite !

Pour la remercier, nous souhaitons rassembler un maximum d'anciens élèves et parents d'élève.

Nous comptons sur votre présence !



Commune de
LIMERSHEIM

Association
PAL



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU
CANTON D'ERSTEIN



La Bibliothèque de Limersheim lance une grande consultation !

Pour rappel, notre village dispose d'une bibliothèque située au 3, rue du Lin juste à côté de l'école. Si les enfants scolarisés et/ou à la M.A.M. y sont accueillis régulièrement, la bibliothèque a vocation à vous accueillir TOUS ! L'inscription est gratuite et vous pouvez y emprunter jusqu'à 5 documents

simultanément pour une durée de 4 semaines (renouvelable une fois). Ouverture au public : lundi 16h à 17h / mercredi 18h à 19h / vendredi 16h à 17h / samedi 14h à 15h

Notre objectif étant de répondre au plus grand nombre, nous lançons aujourd'hui une consultation auprès de tous les habitants. En effet, nous allons faire de nouvelles acquisitions et souhaiterions connaître vos envies et vos goûts de lecture au préalable.

Vos souhaits par type de document : (les cases sont à cocher)

albums jeunesse	romans ado (+13 ans)	romans graphiques adultes	
contes jeunesse	mangas ado (+13 ans)	romans en gros caractères	
documentaires jeunesse	romans adultes	adapté aux dys	
premières lectures	théâtre	Abonnement revue	
romans jeunesse	poésie		
bandes dessinées jeunesse	documentaires ado & adultes		
mangas jeunesse	BD ado & adultes		

Vos envies par genre : (les cases sont à cocher)

roman policier / thriller	autobiographie	en allemand	
roman policier historique	romance	en anglais	
roman historique	saga familiale	en ukrainien	
science-fiction	contes et romans adaptés	en portugais	
fantasy / fantastique	littérature française	autre langue :	
roman épistolaire	littérature japonaise		
alsatique	littérature anglaise		
roman du terroir	autre littérature :		

Vos auteurs fétiches et/ou que vous souhaiteriez découvrir : (réponse libre)

Merci à tous pour vos réponses, n'hésitez pas à ajouter des types ou genres que nous n'aurions pas fait apparaître dans les tableaux.

Vous pourrez déposer vos retours dans la boîte aux lettres de la mairie, sur place aux horaires d'ouverture de la bibliothèque ou par mail : pointlecturelimersheim@gmail.com (idéalement avant le 2 juillet).

Nous prendrons en compte l'ensemble de vos réponses et ce qui ne pourra pas faire partie des prochaines acquisitions pourra être emprunté à la Bibliothèque d'Alsace et mis à votre disposition. Cette possibilité est également valable pour des DVD, CD ou livres audio dont nous ne disposons pas dans notre fonds propre.



Les bénévoles de la bibliothèque



Offre d'emploi : recherche de candidats pour un service civique Ecole Primaire de Limersheim

L'école de Limersheim est une petite école rurale de deux classes à quatre niveaux chacune. L'équipe pédagogique cherche un.e volontaire pour un service civique pour la rentrée 2024.

Les missions proposées permettront de **contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire** :

- ⇒ participer à l'accueil du matin ;
- ⇒ faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- ⇒ contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- ⇒ aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation ;
- ⇒ assister les enseignants, pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves ; accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité ;
- ⇒ participer aux animations organisés à la bibliothèque, assister les enseignants pour :
 - accueillir les élèves pour la gestion du prêt ;
 - lire et raconter un album à un élève ou à un groupe d'élèves ;
 - accompagner des élèves en lecture autonome
- ⇒ élaborer et animer des activités originales pour favoriser la participation active des élèves aux journées ou semaines spécifiques ;
- ⇒ contribuer à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école ;
- ⇒ accompagner une sortie scolaire.

Les personnes intéressées pourront adresser un CV et une lettre de motivation à l'École Primaire de Limersheim

Rue du Lin

67150 LIMERSHEIM

ou par mail : ce.0671380L@ac-strasbourg.fr

Pour information, le Service civique est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, sans condition de diplôme ni d'expérience. permettant d'assurer la mixité sociale des volontaires du Service Civique, tant en termes de niveaux de formation, de genre, d'âge, de milieu social, d'origines culturelles, que de lieux de vie.



Défi Au boulot j'y vais autrement du 13 au 31 mai 2024

Le train,
la solution pour
vos déplacements
quotidiens.



Faites l'essai !

TER Fluo, partenaire de votre entreprise, vous offre un abonnement gratuit d'une semaine sur votre trajet domicile - lieu de travail.

L'abonnement Presto (pour les 26 ans et plus) ou Primo (pour les moins de 26 ans) vous permet de circuler librement sur ce trajet pendant 7 jours consécutifs.

Pour en profiter, c'est simple

- rendez-vous sur la page internet offre.tergrandest.fr
- saisissez le code promo fourni par votre entreprise
- remplissez le formulaire en ligne et chargez votre photo

Le Pass TER hebdomadaire sur votre trajet domicile - travail se présente sous la forme d'une carte à puce personnelle. Elle vous sera envoyée à domicile sous quinze jours.

ESSAI
GRATUIT
pendant
une semaine

Pour obtenir votre code promo

Consultez l'affichage dans votre entreprise ou rapprochez-vous du service du personnel ou de votre responsable.

Renseignements :

ter.sncf.com/grand-est
0 805 415 415 (service et appel gratuits)

SNCF Voyageurs SA - TER Grand Est - Grille - Juin 2023 - Ne pas jeter sur la voie publique

Inscrivez-vous au Défi « J'y vais ! »

Du 13 au 31 mai 2024, participez au Défi « J'y vais ! », LE défi en faveur des mobilités durables en Grand Est, coconstruit par l'association Initiatives Durables et les 39 territoires partenaires avec le soutien de l'ADEME Grand Est.

Quel est le principe ?

Le Défi « Au boulot, j'y vais autrement ! » est une déclinaison du Défi « J'y vais ! », défi en faveur des mobilités durables sur la région Grand Est.

Il a pour objectif d'initier de nouveaux comportements en incitant un maximum de salariés à se rendre sur leur lieu de travail en utilisant la marche, le vélo, le bus, le train, le covoiturage, les trottinettes et monoroues.

Le télétravail est également comptabilisé.

Un événement solidaire

L'ensemble des kilomètres parcourus par les participants du Défi « J'y vais ! », sera converti en dotation financière au profit d'une entité œuvrant dans les domaines des mobilités actives, solidaires, partagées ou inclusives.

Nouveauté 2024 : passez au train !

Pour les salariés dont les entreprises ou administrations sont inscrites au Défi « J'y vais ! », une semaine de gratuité de TER (axe Strasbourg Sélestat via Erstein) est offerte pour les salariés du territoire qui ne disposent pas d'un abonnement TER et qui souhaitent essayer ce mode de transport sur leurs trajets domicile-travail.

Pour obtenir le code promo : marianne.daval@petr-selestat.fr



Au boulot, j'y vais autrement !

Challenge des mobilités durables en Grand Est

Du 13 au 31 mai 2024



Inscriptions mi-mars
sur defi-jyvais.fr

Déchetterie

Lundi fermé

Mardi : de 13h00 à 16h55

Mercredi :
de 9h00 à 11h55 et
13h00 à 17h55

Jeudi et vendredi : de 13h00 à 17h55

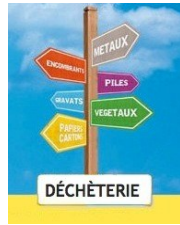
Samedi
de 09h00 à 11h55 et de 14h00 à 16h55

Dimanche : de 09h00 à 11h55

Accès :

L'accès se fait sur **présentation obligatoire d'un badge magnétique**. Présenté à la borne automatisée à l'entrée de la déchetterie, celui-ci vous permet l'accès au service aux heures d'ouverture du site.

Attention : L'accessibilité au site prend fin cinq minutes avant la fermeture



Prochains Conseils Municipaux



Lundi 3 juin
Lundi 1er juillet
Lundi 2 septembre

Déchetterie de Hindisheim

Pour vos déchets verts, bois et gravats la déchetterie décentralisée d'Hindisheim est ouverte :

Samedi
de 9h00 à 12h00

Lundi
de 16h00 à 18h00 (en été)



Journée défense et citoyenneté (J.D.C.)

Tout jeune, fille ou garçon, a l'obligation de se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant, en vue d'effectuer une Journée obligatoire Défense et Citoyenneté



Horaires d'ouverture au public

Mairie de Limersheim

Accueil du public :

Lundi de 09h00 à 12h00
Mardi de 09h00 à 12h00
Mercredi de 09h00 à 12h00
Jeudi de 09h00 à 12h00 et
de 16h00 à 19h00
Vendredi de 09h00 à 12h00

Permanence du maire et des adjoints :

Les jeudis de 18h00 à 19h00, avec possibilité de rendez-vous.

Informations Légales

Qui ? Quand ? Quoi ? Numéro 42
Mai 2024
édité par la Mairie de Limersheim

Informations institutionnelles :
www.limersheim.fr

Brèves / news : www.facebook.com/com-



Le Maire,

Stéphane SCHAAL